



## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 27 mai 2016**

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, GUERINET, MAMEAUX, MALET, TARTINVILLE, THION.

**Autres personnalités :** Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme DAUVILLIERS, Commune nouvelle Le Malesherbois

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BRUNEAU CITRON FEVRIER, PICARD.

**Autres personnalités :** Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, Mme NOURY, Conseil régional, Mme PIGNOLET, Conseil départemental du Loiret, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers ; M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation des comptes-rendus des Bureaux du 18 mars et du 17 mai 2016
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Natura 2000 : choix du prestataire pour l'animation territoriale et demandes de subvention
- Retour sur les ateliers thématiques du Contrat Local de Santé
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue à Mmes BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire et DUBOIS, Député et accueille les membres du Bureau ainsi que la Présidente du Conseil de développement. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. MAMEAUX

M. CITRON donne pouvoir à M. BOURGEOIS

M. FEVRIER donne pouvoir à M. MALET

M. PICARD donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 mars 2016**

Mme BEVIERE rappelle les grandes lignes du compte-rendu et précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 mai 2016**

Mme BEVIERE rappelle que ce Bureau extraordinaire a été organisé en urgence. Le seul point à l'ordre du jour concernait la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) à signer avec la Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie. Il s'agissait de valider le projet de convention et autoriser la Présidente à signer ce document cadre avec quatre collectivités du Pays (la CC Beaunois, la CC Plateau Beauceron, la commune de Dadonville et la Commune nouvelle Le Malesherbois).

La convention a été signée dans les locaux du Ministère le 19 mai. Elle permet d'obtenir la somme de 500 000 € pour l'ensemble des projets retenus.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

M. TARTINVILLE suggère que les comptes-rendus soient mis en ligne sur le site du Pays et qu'ils soient envoyés à l'ensemble des collectivités du Pays. Ce sera fait.

<b>Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention</b>
---

Mme BEVIERE rappelle que le nouveau Contrat de Pays a été validé par la Région en avril et que les premiers dossiers peuvent être instruits par le Pays.  
9 dossiers sont examinés ici ; Mme BEVIERE les présente.

- « Financement du poste de l'animatrice Contrat Local de Santé – année 2016 ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Contrat Local de Santé, le syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a recruté une chargée de mission, Anne-Laure LE NY, pour animer et suivre ce programme. Le poste créé est un CDD de 3 ans, à 35h / semaine. La prise de poste est intervenue au 4 janvier 2016.

Les missions confiées à l'animatrice sont les suivantes :

- Elaboration du projet de santé du territoire et sa déclinaison opérationnelle
- Suivi et accompagnement de la mise en œuvre du programme d'actions
- Actualisation du programme d'actions.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 46 626.04 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 21 000 €, soit 45% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- « Réalisation d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à Pithiviers ».

L'AVAP que souhaite mettre en place la ville de Pithiviers permettra de préserver et mettre en valeur la qualité architecturale et patrimoniale du centre urbain et d'assurer une unité par la mise en valeur respectueuse définie dans un document cadre.

L'AVAP est un projet patrimonial à part entière, qui définit les prescriptions patrimoniales par la mise en place d'une exclusivité réglementaire et qui permet de se substituer à la notion du périmètre de protection en vigueur.

Sa réalisation est confiée à un groupement dont le mandataire est le Cabinet d'études ATOPIA SAS.

Mme BEVIERE rappelle que cette action est spécifique à Pithiviers, en tant que Pôle de centralité.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 57 850 € HT.

La subvention régionale demandée est de 17 300 €, soit 30% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- « Programme d'actions en faveur de la biodiversité et de la Trame verte et bleue sur le territoire de la coopérative agricole de Boisseaux ».

Depuis 2010, la coopérative agricole de Boisseaux a fait le choix stratégique consistant à développer la biodiversité au sein de son territoire et auprès de ses adhérents. Il est proposé ici, d'animer un programme d'actions sur 2 ans qui portera sur les points suivants :

- Sensibilisation sur la biodiversité à travers les flashes biodiversité
- Conseil et suivi sur l'aménagement de structures agro-écologiques
- Sensibilisation sur les bords de champs et le broyage tardif
- Animation autour de couverts inter-cultures.

Les deux premières opérations s'inscrivent dans la continuité des 2 programmes précédents (cf. Contrat régional de Pays 2010-2015), avec une ouverture des flashes sur une autre coopérative,

celle de Puiseaux. Les deux dernières actions sont inédites et paraissent répondre aux enjeux écologiques, économiques et agronomiques d'aujourd'hui.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 7 500 € HT.

La subvention régionale demandée est de 6 000 €, soit 80% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- « Financement du poste de Chef de projets Développement Durable et SCoT – novembre 2015/novembre 2016 ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions en lien avec le Développement Durable (Agenda 21, TVB, grenellisation du SCoT, TEPCV), le syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a recruté un chargé de mission depuis 2012 pour animer et suivre les programmes concernés. Le poste créé est un CDD, à 35h / semaine.

Les missions confiées à l'animateur qui ont évolué lors du renouvellement du poste, en novembre 2015, sont les suivantes :

- Mise en œuvre du programme d'actions Trames Verte et Bleue
- Suivi et animation de la démarche Agenda 21, dont les actions liées aux démarches énergie-climat
- Mise en œuvre, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial

Les dépenses éligibles s'élèvent à 44 108 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 21 300 €, soit 48% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux d'Outarville ».

Le conseil municipal d'Outarville du 6 juillet 2015 a pris la décision de s'engager dans une démarche devant lui permettre, à terme, de ne plus utiliser de pesticide.

Afin que ce changement soit une réussite, il lui semble nécessaire de pouvoir s'adjoindre les services de Loiret Nature Environnement et de la FREDON Centre qui proposent d'accompagner la commune dès 2016.

En début d'année, une réunion d'information organisée au siège du Syndicat de Pays avait permis d'expliquer que la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de l'Eau Seine Normandie proposaient de soutenir un tel accompagnement à hauteur de 80% de son coût.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 7 753 € HT.

La subvention régionale demandée est de 2 300 €, soit 30% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux de Pithiviers ».

La commune de Pithiviers souhaite s'engager dans un plan de gestion différencié de ses espaces publics.

L'accompagnement pour cette démarche se déroulera sur 2 ans et se décompose en 2 parties :

- Un appui technique comprenant un audit des pratiques de la commune, une mission de conseil quant à la mise en place d'une démarche de réduction des produits phytosanitaires (définition de zones pilotes, élaboration d'un plan d'actions, application et suivi des actions définies)
- Un appui sur les actions de communication comprenant la mise à disposition de brochures, la fourniture de panneaux « espaces sans pesticides », une participation à la vie locale (stand ou atelier thématique lors d'une manifestation locale), des animations scolaires thématiques, une animation grand public type « circuit des herbes folles » et diverses communications (articles pour le Pithiviers magazine, réalisation de flyers...) et une synthèse des actions réalisées.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 13 138,50 € HT.

La subvention régionale demandée est de 2 500 €, soit 19% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- « Travaux de rénovation énergétique de la salle des associations et de l'école de musique de Chambon la Forêt ».

La municipalité de Chambon-la-Forêt souhaite réaliser des travaux d'amélioration sur le bâtiment attenant à la mairie. Il s'agit pour une partie de la salle des associations et de loisirs et pour l'autre partie de petites salles accueillant les cours de l'école de musique. Il y a une isolation des combles perdus, mais elle est vétuste. Seules les menuiseries de la salle des associations, côté rue, ont été changées par la municipalité précédente. Les travaux d'isolation sont envisagés dès la fin 2016. Le projet global a été validé par la DRAC, car il est situé dans un périmètre soumis à avis de l'ABF.

En amont, une étude « EC Bâtiment » a été réalisée en février 2015 par ENERIYA, cabinet missionné par la Région. Une étude complémentaire géothermie a été sollicitée et réalisée, mais le système n'a pas été retenu.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 25 172,16 € HT.

La subvention régionale demandée est de 12 500 €, soit 50% des dépenses éligibles.

### **Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Les deux dossiers suivants concernent le dispositif ID en campagne ; le premier sur le dispositif classique et le second sur le volet investissement. Mme BEVIÈRE rappelle que sur les 631 000 € dédiés à ce dispositif, 50% peuvent être voués à des projets d'investissement, notamment tournés vers l'économie sociale et solidaire.

- « Reporter en couleurs » par l'association Lumières des Cinés.

Après plusieurs expériences créatives et artistiques et des retours positifs, notamment sur le Pithiverais, l'association souhaite passer une étape en installant un outil de réalisation vidéo mobile tout au long de l'année. Il sera possible alors de travailler sur plusieurs mois, tant sur le plan artistique que social avec des partenaires qui veulent s'investir dans le projet.

Le but est de créer un « média de proximité » sur internet pour tous les habitants en réalisant, avec les acteurs sociaux, des court-métrages, des reportages, des micros-trottoirs, des clips, des web-séries.

Ces réalisations sont toutes autant de moyens de s'exprimer, créer, inventer que des opportunités de s'engager, repenser sa relation aux autres et aux institutions, redéfinir sa place dans la société.

Le projet se décompose en 3 grands axes :

- Gestion administrative
- Réalisation d'une permanence « média de proximité » 3 H un soir par semaine durant l'année et 2 semaines pendant les vacances d'été et 1 semaine pendant la Toussaint et Noël
- Réalisation de 10 ateliers vidéo avec des partenaires locaux (Centre municipal Terre en couleurs de Pithiviers, Ecole Clos Beauvoys, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, Mission Locale du Pithiverais, SIAP...).

Le budget global de l'opération est de 47 500 €.

La subvention régionale demandée est de 23 750 €, soit 50% des dépenses éligibles.

### **Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

-« Démantèlement de compteurs électriques et électroniques » par l'association TRIaction.

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, les compteurs électriques actuellement en place vont être progressivement remplacés par une nouvelle génération de compteurs communicants. Les appareils ainsi déposés devront être démantelés. Ils représentent un considérable gisement de matériaux récupérables.

Le projet de démantèlement de compteurs électriques représente une opportunité de développement commercial pour l'association, associée à des créations d'emplois en insertion ; l'hypothèse retenue comme base est la création de 5 emplois (ETP) en insertion et de 2,5 emplois d'encadrement mutualisés avec la structure actuelle.

Au terme de 3 années de fonctionnement du nouvel atelier, il est prévu une dizaine d'emplois en insertion associés à l'extension de l'activité de démantèlement d'autres appareils électriques et électroniques.

Ce projet doit permettre à l'entreprise d'insertion TRlaction de franchir une étape (une transition) essentielle et de devenir un site de référence (site pilote) pour le nord Loiret dans le domaine du recyclage de matériels électriques et électroniques.

L'investissement consiste en l'équipement complet :

- d'un atelier de démantèlement de compteurs
- des zones de réception et stockage des matériels entrants
- des zones de stockage, conditionnement et expédition des matériaux récupérés
- d'un bureau administratif et de locaux annexes (vestiaires...).

Le budget global de l'opération est de 83 452 €

La subvention régionale demandée est de 33 381 €, soit 40% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Un tableau de suivi du dispositif ID en campagne est distribué aux membres du Bureau.

#### **Natura 2000 : choix du prestataire pour l'animation territoriale et demandes de subvention**

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000. Il précise qu'un rendez-vous avec les services de l'Etat et Biotope a été organisé dernièrement pour faire correspondre le devis reçu avec les enveloppes dédiées au dispositif Natura 2000.

M. GUERINET rappelle que la nouvelle période d'animation est de 4 ans afin de correspondre avec le calendrier des fonds européens.

Dans le marché, il est distingué une tranche ferme et des tranches conditionnelles, ce qui permettra d'arrêter les actions si les financements ne sont plus assurés.

Il rappelle que les contrats Natura 2000 sont à nouveau finançables. Quelques pistes sont étudiées.

Il revient ensuite sur le projet de pastoralisme sur le territoire du Pays. Une première action est prévue sur des parcelles appartenant à M. GUERTON à Autruy-sur-Juine.

En tant que Président du Comité de pilotage, il prendra contact avec le Président de la Chambre d'agriculture du Loiret pour envisager un partenariat (étude de faisabilité économique par exemple).

M. THION évoque les espaces dits « délaissés » de l'A 19, qui représentent des surfaces très importantes à entretenir.

Mme BESNIER s'interroge sur le financement du Conseil départemental sur ce sujet du pastoralisme.

Mme DAUVILLIERS indique que sur Le Malesherbois, les partenaires partent sur du pâturage par bovins, notamment dans l'objectif d'éradiquer la Renouée du Japon, présente dans les zones humides.

M. GUERINET donne lecture de la délibération. Il insiste sur l'intelligence de répartition entre les compétences de la Région (gestion) et de la DREAL (instruction).

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Retour sur les ateliers thématiques du Contrat Local de Santé**

Mme BEVIERE passe la parole à Anne-Laure LE NY, chargée de mission Contrat Local de Santé. Elle fait un retour sur les 5 ateliers organisés en mai, dont 4 à destination des professionnels de santé. Une trentaine de participants environ était présente à ces différentes réunions (médecins libéraux, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, référents de structures médico-sociales, etc.).

Anne-Laure LE NY revient ensuite sur les difficultés, enjeux et pistes d'actions évoquées lors de ces rencontres.

Elle rappelle ensuite, de manière plus détaillée, les éléments abordés en ateliers.

### 1<sup>er</sup> atelier : Santé de la mère et de l'enfant

Constats :

- Problèmes d'accessibilité et de mobilité en général
- Manque de professionnels de santé (médecins, psychiatres, psychologues)
- Diminution de l'offre de soins
- Problème d'identification des structures et des professionnels pour les personnes en difficultés
- Pas de maison des adolescents (« *il faut aller sur Orléans* »).

Piste de réflexion :

- Faire des ponts entre les différents professionnels de santé (organiser les passerelles)
- Améliorer la visibilité de certains dispositifs (exemple du PRADO)
- Favoriser le réseau
- Améliorer l'offre concernant entre autres les centres de loisirs pour « *occuper les enfants et les adolescents en août par exemple* ».

### 2<sup>ème</sup> atelier : Conduites à risque

Constats :

Sécurité routière :

- Problème de sécurité sur la route avec les personnes âgées
- Des personnes ayant une annulation ou une suppression de permis, pour des problèmes d'addiction, prennent tout de même leur voiture.

Vie affective et sexuelle :

- Prise de risque par les jeunes concernant leur vie sexuelle (« peu de dépistage », de protection »)

Addictions :

- Relation entre professionnels qui fonctionne très bien
- Le plus difficile est de toucher les gens qui consomment chez eux
- Banalisation du cannabis par les jeunes (collèges/lycées)
- « Il y a des personnes de plus en plus précaires et poly-consommateurs »
- « Temps passé par les jeunes devant les écrans trop excessif ».

Piste de réflexion :

Sécurité routière :

- Promouvoir des ateliers sur les risques routiers pour les assistantes maternelles, les personnes âgées, les jeunes (etc....).

Vie affective et sexuelle :

- Des consultations ado 12- 16 ans (=prévention), sans avoir besoin de la carte vitale des parents (qui peut être un frein)
- Prévention vie affective et sexuelle auprès du jeune public (collèges/lycées/Mission Locale).

Addiction :

- Education des parents (toucher les parents sur la thématique des addictions par des outils de prévention)
- Prévention addiction auprès du jeune public (collèges/lycées/Mission Locale)
- « Aller vers » les consommateurs si ceux-ci ne viennent pas voir les associations.

### 3<sup>ème</sup> atelier : Autonomie – maladie chronique

Constats :

- Problème de mobilité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Problème de compréhension des sigles des structures par les habitants (et les professionnels, exemple : « *qu'est ce que veut dire le CLIC ? La MAIA ?* »)

- Pas assez de place pour les personnes en situation de handicap dans les SSIAD
- « Pas assez de personnels médicaux pour permettre un maintien à domicile dans les meilleures conditions, alors qu'il y a de plus en plus de personnes à domicile et de plus en plus dépendantes »
- Usure du personnel.

Piste de réflexion :

- Travailler avec la MAIA pour permettre une meilleure identification des professionnels et des structures sur le territoire
- Adapter les outils de communication pour rendre intelligible les noms des structures
- Mettre en place des fiches de liaisons (cf. le guichet intégré de la MAIA).

4<sup>ème</sup> atelier : Santé mentale et bien être :

Constats :

- Pas ou peu d'information sur les structures qui peuvent prendre en charge la problématique « santé mentale », idée d'une continuité de service, manque de connaissance de tous les acteurs sur le territoire
- Absence de psychiatre
- Manque d'attractivité du territoire
- « il y a beaucoup de suicide sur le territoire et les personnes ne sont pas prise en charge quand on décèle des envies suicidaires, il n'y a aucune prévention »
- Existe un réseau informel et des partenariats entre certaines structures.

Piste de réflexion :

- Communiquer auprès des habitants et des professionnels pour réexpliquer les missions de chacun
- Organiser des partenariats entre professionnels
- Souhait d'avoir des informations en retour, après consultation (permet de savoir si le protocole est enclenché ou non)
- Souhait de leur part de recevoir des formations sur certaines thématiques telles que le suicide
- Souhait de la création d'une « mutualité accueil jeune »
- Souhait de penser à des méthodes alternatives (cf. la sophrologie).

En général, le point positif est la constitution de réseaux informels de professionnels de santé. Ces groupes pallient le manque de réseau officiel.

Mme BESNIER prend l'exemple de réunions se déroulant par internet. Cela permet l'anonymat des participants, ce qui lève parfois des freins par rapport à la présence de personnes en difficultés aux ateliers ou actions proposées.

Le document final sera remis par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) courant octobre 2016. Le Forum Santé, lors duquel sera présentée la restitution du diagnostic final par l'ORS, pourrait avoir lieu début novembre 2016.

Mme BEVIERE remercie Anne-Laure LE NY de sa présentation.

## Affaires diverses

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE rappelle que la convention initiale de 500 000 € peut être abondée jusqu'à 1 500 000 €. Les conditions d'octroi ne sont pas encore connues.

La Présidente fera un courrier à l'attention des élus du Pays pour recenser les projets qui pourraient être éligibles.

- Semaine des rivières.

Mme BEVIERE rappelle la conférence organisée par le Pays sur les zones humides le 3 juin à Dadonville.

- Comité de suivi Trame verte et bleue.

Le prochain comité de suivi se tiendra le 6 juin à 14h30 dans les locaux du Pays.

- Révision du SCoT.

Les prochains ateliers du SCoT auront lieu le 21 juin à Pithiviers-le-Vieil et le 22 juin à Ondreville/Essonne. Mme BEVIERE rappelle l'enjeu de ces ateliers. La participation des élus est fortement souhaitée.

- Leader.

Mme BEVIERE présente David MILLIOT-STOCLIN, l'animateur Leader recruté mi mai. Après s'être présenté, il rappelle que c'est la thématique touristique qui a été choisie par les Pays partenaires et que la phase de conventionnement avec la Région et l'Agence de Service et Paiement (ASP) est en cours de finalisation.

M. TARTINVILLE complète ces informations en précisant l'appui technique de l'association Leader France (à laquelle le Pays adhère). Il conviendra aussi de réfléchir à la présence du Groupe d'Action Locale (GAL) au sein du réseau rural, qui reste à mettre en place.

- Groupement des Offices de tourisme du territoire.

Le travail progresse. Le dernier Comité de pilotage a permis d'avancer sur le diagnostic de territoire, les enjeux et les priorités d'actions. Les questions sur la forme juridique de la structure à créer ont été évoquées. Il est convenu de questionner Leader France et l'Assemblée des Communautés de France sur cette question.

- Bureau de Pays.

Le prochain Bureau pourrait se tenir soit le 24 juin soit le 1<sup>er</sup> juillet.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h05.

**Monique BEVIERE, Présidente**